

*Rapport Moral et Financier*  
*Exercice 2021*

# Sommaire

	Page
<b>1) ACTIVITE DE L'ASSOCIATION</b>	<b>3</b>
a) <b>Activité non vie</b>	<b>3</b>
↳ Assurance-Crédit	<b>3</b>
↳ Frais de santé	<b>3</b>
↳ Prévoyance	<b>4</b>
b) <b>Activité Vie</b>	<b>4</b>
c) <b>Synthèse du chiffre d'affaires</b>	<b>4</b>
d) <b>Nombre d'adhérents</b>	<b>5</b>
<b>2) REMUNERATION DES CONTRATS EN EUROS SOUSCRITS PAR L'ASSOCIATION</b>	<b>5</b>
<b>3) ARRETE DES COMPTES DE L'EXERCICE 2021, BUDGET 2022 ET PREVISIONNEL 2023</b>	<b>5</b>
a) <b>Comptes de l'association</b>	<b>5</b>
b) <b>Budget 2022 et prévisionnel 2023</b>	<b>6</b>
<b>4) RESSOURCES DE L'ASSOCIATION POUR 2022</b>	<b>7</b>
<b>5) ACTIVITE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION</b>	<b>7</b>
a) <b>Gouvernance</b>	<b>7</b>
b) <b>Réunions du conseil d'administration</b>	<b>7</b>
c) <b>Faits marquants de l'exercice</b>	<b>8</b>
<b>6) RAPPORT DES AVENANT ET CONTRATS SIGNES EN 2021</b>	<b>10</b>
a) <b>Souscription d'un nouveau contrat</b>	<b>10</b>
b) <b>Signature d'avenant</b>	<b>11</b>

## ANNEXE

Tableau des avenants signés par l'association

Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs,

Conformément à la loi et à nos statuts, nous vous avons réunis en assemblée générale, pour vous exposer la situation et l'activité de votre association, au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

## **1) ACTIVITE DE L'ASSOCIATION**

En 2021, les affaires nouvelles sont en légère hausse, de 1,6% en nombre et de 8,1% en montant. Les résiliations augmentent de 8,5% en nombre et de 15,3% en montant. Le portefeuille enregistre une légère baisse du nombre de contrats (- 1,2%) et une augmentation de 1,3% du chiffre d'affaires.

Il est à noter que le portefeuille de la MVP représente 44 % du portefeuille de La Médicale.

L'activité par branche est détaillée ci-dessous :

### **a) Activité non vie**

#### **↳ Assurance-crédit**

Les affaires nouvelles augmentent de 3,7% en montrant et dans une moindre mesure (+0,1%) en nombre. Sur l'année, les chiffres étaient en hausse sur le 1<sup>er</sup> semestre, mais en baisse sur le 2<sup>ème</sup> trimestre.

Les résiliations sont en hausse de 2,2% en montant et de 1,1% en nombre. Par profession, les résiliations les plus fortes sont toujours enregistrées chez les pharmaciens, mais le taux des résiliations chez les spécialistes est en amélioration. Les résiliations à terme sont en hausse de 50%.

Le portefeuille reste stable avec une évolution de +0,2% en nombre et de +1,9% en montant.

#### **↳ Frais de santé**

Les affaires nouvelles sont en hausse de 5,7% en nombre et de 15,6% en montant.

Les résiliations restent en hausse mais dans une moindre mesure (+34,8% en nombre et +45,3% en montant), conséquence des résiliations infra annuelles (RIA) dans 50% des cas. Les fortes revalorisations intervenues sur les contrats automobile et MRH ont entraîné des résiliations en chaîne impactant ainsi encore plus les résiliations en Frais de santé.

Le portefeuille est quasi flat en nombre (- 0,1%) et augmente légèrement en chiffre d'affaires (+1,7%).

## ↳ Prévoyance

Les affaires nouvelles à fin 2021 sont en amélioration par rapport à 2020 (+1,1% en nombre et +9,7% en valeur), mais restent en deçà de 2019 (-29% en nombre et -11% en montant).

Le nouveau contrat « La Médicale Paramédicaux », commercialisé depuis mi 2021, performe moins que prévu. Néanmoins, 61% des affaires nouvelles sur ce contrat sont des nouveaux clients et 71% des clients de moins de 30 ans. Les premiers résultats sur 2022 sont encourageants.

Les résiliations augmentent de 4,1% en nombre et de 12,1% en montant et concernent toutes les professions. La cessation d'activité représente environ 30% des résiliations.

Le portefeuille est en baisse de 4,1% en nombre mais en légère hausse (+1,0%) en chiffre d'affaires en raison des revalorisations tarifaires. A noter également, l'impact négatif sur le portefeuille des avenants à la baisse.

### **b) Activité Vie**

Le chiffre d'affaires est en baisse de 14,73% par rapport à décembre 2020. Le nombre de contrats baisse de 10,46% par rapport à décembre 2020 et de 16,40% par rapport décembre 2019. L'encours quant à lui enregistre une diminution de 6,88 % par rapport à décembre 2020 et de 6,72% par rapport à décembre 2019. Il s'élève à 933 M€ à fin décembre 2021.

La baisse des encours est due en grande partie par l'arrêt des versements exceptionnels sur les contrats Madelin. A noter que le montant des transferts des contrats Madelin vers le PER s'élève à 92 M€.

Predica maintient l'aspect concurrentiel du Médicale Investissement qui continue de profiter des transferts intra assureur, et notamment des transferts des Médi-retraite bénéficiant de taux garantis arrivant à échéance.

Le taux d'UC sur La Médicale est d'environ 30%.

### **c) Synthèse du chiffre d'affaires réalisé au travers des contrats souscrits par l'association sur les 5 derniers exercices :**

Le chiffre d'affaires réalisé au travers des contrats souscrits par l'Association aussi bien en Prévoyance – Frais de santé qu'en Epargne est le suivant :

En M€

	<i>Exercice 2017</i>	<i>Exercice 2018</i>	<i>Exercice 2019</i>	<i>Exercice 2020</i>	<i>Exercice 2021</i>
<i>Prévoyance – Frais de Santé – Assurance-Crédit</i>	321	333	348	367	372
<i>Epargne – Retraite</i>	68,4	62,73	64,12	52,9	48

#### d) Nombre d'adhérents

Au 31 décembre 2021, le nombre d'adhérents s'établit à 154 636 contre 156 917 au 31 décembre 2020, ce qui représente une baisse d'environ 1,45 % du nombre d'adhérents sur une année.

#### 2) REMUNERATION DES CONTRATS EN EUROS SOUSCRITS PAR L'ASSOCIATION :

Les résultats de l'exercice 2021 ont permis à PREDICA de revaloriser les encours à effet du 31 décembre 2021 de la manière suivante :

Produits	Taux 2017	Taux 2018	Taux 2019	Taux 2020	Taux 2021
MEDICALE INVESTISSEMENT 1 et 2	1,70%	1,80%	1,40%	1,20%	1,10%
MEDICALE HORIZON 1 et 2	1,25%	1,35%	0,95%	0,75%	0,65%
MEDICALE HORIZON MADELIN 1 et 2	1,70%	1,90%	1,50%	1,60%	1,50%
MEDIC-EPARGNE 1 et 2	0,75%	0,75%	0,65%	0,50%	0,50%
MEDI-RETRAITE					
Souscription depuis le 01/06/95	0,75%	0,75%	0,65%	0,50%	0,50%
Versement programmés	4,50%	4,50%	4,50%	4,50%	4,50%
Versement libres avant le 31/12/97	4,50%	4,50%	4,50%	4,50%	4,50%
Versement libres depuis le 01/01/98	0,75%	0,75%	0,65%	0,50%	0,50%
MEDI-RESSOURCES	0,75%	0,75%	0,65%	0,50%	0,50%
MEDICALE RETRAITE PROFESSIONNELS 1 et 2	1,70%	1,90%	1,50%	1,60%	1,60%
MEDICALE RETRAITE 1 et 2	1,70%	1,90%	1,50%	1,60%	1,40%
MEDICALE PATRIMOINE	1,20%	1,30%	0,90%	0,70%	0,60%
MEDICALE EPARGNE (PEP et non PEP)	0,75%	0,75%	0,65%	0,50%	0,50%
MEDICALE REVENUS	0,75%	0,75%	0,65%	0,50%	0,50%

Cette rémunération est susceptible d'être significativement améliorée grâce à l'application de la PAB préférentielle, soit +0,20% pour 20% d'UC dans les encours et jusqu'à +0,80% pour 50% d'UC et plus.

Pour le contrat Médicale Sérénité de SPIRICA le taux servi sur le fonds euro Madelin en 2021 est stable à 1,65%. Les taux servis sur les fonds NeoEuro Garantie et NeoEuro Garantie2 atteignent respectivement 1,58% et 2,28%.

#### 3) ARRETE DES COMPTES DE L'EXERCICE 2021 ET BUDGET 2022 ET PREVISIONNEL 2023

##### a) Comptes de l'association

Le conseil d'administration en date du 26 janvier 2021 a, conformément à l'article 6 des statuts, et afin de faire face aux frais de fonctionnement de l'Association, maintenu la cotisation à un montant de 1,30 € par nouvelle adhésion.

Les ressources de l'association d'un montant de 29 847,42 € se composent :

- des cotisations de l'exercice 2021 basées sur le nombre d'affaires nouvelles au 31 décembre 2020) à hauteur de 29 707,60€.
- du montant des intérêts bancaires à hauteur de 139,82€.

Il convient de rajouter à ces ressources le report à nouveau de l'exercice 2020 à hauteur de 136 109,36€.

Les charges de l'exercice, d'un montant total de 22 288,44 €, se décomposent comme suit :

- travaux administratifs	14 724,40 €
- assurance RCMS	3 320,00 €
- frais d'organisation de l'assemblée générale	0,00 €
- frais de déplacement	840,74 €
- frais d'actualisation du site	0,00 €
- indemnités de présence	3 350,00 €
- frais bancaires	53,30 €
- frais d'acte	0,00 €
- autres frais	0,00 €

Le solde de trésorerie, au 31 décembre 2021, s'élève à 132 294,54 €.

Les comptes de l'Association font apparaître au 31 décembre 2021 un résultat bénéficiaire de 7 558,98 €.

### b) Budget 2022 et prévisionnel 2023

Ressources 2022:

- Report à nouveau 2020	136 109,36 €
- Résultat 2021	7 558,98 €
<b>Total des ressources 2022</b>	<b>143 668,34 €</b>

POSTES	Budget 2021	Dépenses engagées en 2021	Budget 2022	Budget Prévisionnel 2023
Frais bancaires	50,00 €	53,30 €	60,00 €	60,00 €
Assurance RCMS	3 500,00 €	3 320,00 €	3 500,00 €	3 500,00 €
Indemnités administrateurs	5 250,00 €	3 350,00 €	5 250,00 €	5 250,00 €
Frais de déplacement	1 000,00 €	840,74 €	2 000,00 €	3 000,00 €
Travaux administratifs (juridiques, comptables et logistique + traitement coupons)	15 000,00 €	14 724,40 €	16 000,00 €	16 000,00 €
Frais site internet	1 000,00 €	0,00 €	1 000,00 €	2 500,00 €
Assemblée Générale (frais d'organisation)	1 500,00 €	0,00 €	1 500,00 €	1 500,00 €
Conseils d'Administration (frais d'organisation - frais de mission)	500,00 €	0,00 €	500,00 €	500,00 €

POSTES	Budget 2021	Dépenses engagées en 2021	Budget 2022	Budget Prévisionnel 2023
Convocation AG (Pris en charge par l'assureur)	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Autres Frais de Fonctionnement (formalités Préfecture...)	500,00 €	0,00 €	500,00 €	500,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>28 300,00 €</b>	<b>22 288,44 €</b>	<b>30 310,00 €</b>	<b>32 810,00 €</b>

#### 4) RESSOURCES DE L'ASSOCIATION POUR 2022:

Le conseil d'administration a décidé, conformément à l'article 6 des statuts, et afin de faire face aux frais de fonctionnement de l'Association, de maintenir la cotisation à un montant de 1,30 € par nouvelle adhésion.

#### 5) ACTIVITE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

##### a) Gouvernance

Au cours de l'exercice 2021, la composition du conseil d'administration a évolué suite à la nomination lors de l'assemblée générale du 2 juin 2022 du Docteur Gérard BIRO et de Monsieur Daniel LACAZE.

Au 31 décembre 2021, le Conseil est composé de 6 administrateurs.

Nom et prénom	Profession	Fonctions dans l'association	Date de nomination
Yves ROUPNET	Dirigeant de Société (retraité)	Président et Administrateur	28/01/2008
Gérard BIRO	Médecin	Administrateur	02/06/2021
Françoise CHABAULT-TOTI	Agent Général d'Assurance (retraitee)	Administrateur	28/01/2008
Michel DUMONT	Cadre de Direction (retraité)	Administrateur	12/06/2018
Daniel LACAZE	Agent Général d'Assurance (retraité)	Administrateur	02/06/2021
Christian RONDEAU	Vétérinaire (retraité)	Administrateur	04/10/2012

##### b) Réunions du Conseil d'administration

En 2021, le conseil d'administration s'est réuni le 26 janvier, 29 mars, le 2 juin, le 22 septembre et le 8 novembre.

Les points abordés et le taux de présence sur chaque Conseil ont été les suivants :

	CA 26/01/2021	CA 29/03/2021	CA 02/06/2021	CA 22/09/2021	CA 08/11/2021
<b>Nombre de présents</b>	3/4	4/4	4/4	6/6	5/6
<b>Ordre du jour</b>	Approbation du procès-verbal du précédent Conseil d'administration Gouvernance Point sur l'activité Arrêté des comptes de l'exercice 2020 et du budget 2021 Evolution des contrats groupe Taux de PAB Approbation du projet de résolutions à l'Assemblée Générale 2021 Questions diverses	Approbation du procès-verbal du précédent Conseil d'administration Point sur l'activité Evolution des contrats groupe Rapport moral et financier Point sur l'organisation de l'assemblée générale 2021 Questions diverses	Approbation du procès-verbal du précédent Conseil d'administration Point sur l'activité des assureurs Souscription d'un nouveau contrat Evolution des contrats groupe Point sur l'organisation de l'assemblée générale 2021 Questions diverses : site internet et assurance RCMS	Approbation des procès-verbaux des précédents Conseils d'administration Point sur l'Activité Evolution des contrats groupe Calendrier 2022 Questions diverses	Approbation du procès-verbal du précédent Conseil d'administration Evolution des contrats groupe Point sur l'activité Modification des statuts Point sur l'organisation de l'Assemblée Générale 2022 Questions diverses

Au titre de l'exercice 2021, le montant global des indemnités allouées aux administrateurs au titre de leur temps de présence s'élève à : **3 350 euros**.

### c) **Faits Marquants de l'exercice 2021**

Au cours de l'exercice 2021, le Conseil d'administration a été amené à examiner plus particulièrement les points suivants :

#### ↳ Elargissement des règles de protection de la mutualité

Au début de l'année 2021, le Conseil d'administration a été saisi d'un projet d'élargissement au stock des contrats vie souscrits auprès de PREDICA de la clause de sauvegarde déjà présente dans les contrats souscrit depuis 2017.

Cette clause encadre les conditions d'accès du fonds euro afin de préserver les assurés dont les contrats sont adossés au fonds euro des changements de contexte économique dû à des taux durablement bas voir négatifs.

Le Conseil d'administration a estimé qu'il n'était pas suffisamment éclairé, notamment sur les modalités de mise en œuvre de cette clause sur les contrats déjà en stock, pour pouvoir soumettre ce sujet au vote des adhérents.

#### ↳ Cantonement des fonds propres et impact sur la clause de Participation aux Bénéfices (PAB)

Au cours de l'année 2021, le Conseil a été saisi d'un projet présenté par PREDICA, induit par une réglementation comptable (IFRS 9 et IFRS 17) qui l'incite fortement à cantonner les actifs venant en représentation des contrats d'assurance vie ayant une clause de participation aux bénéfices.

La clause de participation aux bénéfices qui figure dans les contrats souscrits par la MVP devra être précisée pour que soit indiqué que les résultats financiers auxquels il est fait référence sont ceux du canton des actifs adossés aux contrats d'assurance vie qui participent aux bénéfices. L'assureur regroupera dans ce canton tous ses engagements ayant une clause de PAB, à l'exception des contrats de retraite règlementés.

Le conseil d'administration a été éclairé sur le fait que ce cantonnement, qui n'est pas règlementaire, n'a aucun effet sur les droits des assurés concernant la PAB. Certains assureurs cantonnent leurs fonds propres et d'autres, à l'instar de ce qui existait à PREDICA, ne les cantonnent pas. La réglementation de l'assurance, qui définit les règles légales de la PAB, ne distingue pas selon les cantons non règlementaires. Les résultats financiers de l'assureur qui concourent à la détermination de la PAB légale sont calculés à un niveau global et sont ensuite répartis entre ce qui appartient aux assurés et ce qui appartient à l'assureur c'est-à-dire les actifs mis en représentation de ses fonds propres et des contrats qui ne sont pas dans le champ d'application de la participation aux bénéfices (les contrats de prévoyance).

Néanmoins, la MVP a souhaité être tenue informée des travaux concourant à la séparation des actifs entre les cantons pour s'assurer que le principe d'équité est bien respecté. Les résolutions de l'Assemblée générale de juin 2022 afférentes aux modifications des clauses de participation aux bénéfices seront adoptées par le Conseil en 2022.

Cette modification ne concerne pas les contrats de retraite règlementés souscrits par la MVP (contrats Loi Madelin).

#### ↳ Transfert des contrats retraite au sein d'un FRPS

Au cours du 2ème semestre 2021, PREDICA a informé la MVP que ces contrats retraite seraient transférés auprès d'un autre assureur filiale du groupe Crédit Agricole Assurances, créé spécifiquement pour assurer les engagements longs de la retraite.

Ce nouvel assureur est un Fonds de Retraite Professionnelle Supplémentaire créé par la loi, qui bénéficie d'un régime prudentiel plus adapté aux engagement de retraite. S'agissant de contrats plus longs et surtout n'ayant pas de possibilité de rachat avant terme, le nouvel assureur pourra procéder à une allocation d'actifs plus diversifiée que celle qui adosse les engagements de l'assurance vie. PREDICA souhaite lui transférer l'ensemble de ses engagements de retraite, comme la loi l'y autorise.

La MVP a été consultée pour avis seulement puisque le transfert des contrats retraite n'entraîne aucune modification des contrats et donc pas d'intervention du souscripteur de ces derniers. Le transfert de portefeuille de contrats est une procédure prévue par le code des assurances soumise au contrôle et à l'agrément de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution. C'est l'ACPR qui s'assure, avant de donner son agrément, que les droits des assurés transférés sont préservés.

Néanmoins, au cours du dernier semestre 2021, et s'agissant de contrats souscrits par la MVP, le Conseil a suivi attentivement ce projet, c'est pourquoi il nous semblait important d'en dire un mot dans ce rapport consacré à l'exercice 2021.

Le nouvel assureur sera filiale à 100 % de Crédit Agricole Assurances, lui-même filiale à 100 % de Crédit Agricole SA.

Si l'ACPR agréé le transfert des contrats de retraite, il sera effectué avant le 1er janvier 2023.

Même si l'ACPR surveille, avec la compétence qui est la sienne, la préservation des droits des assurés transférés, la MVP a demandé à être tenue régulièrement informée.

#### ↳ Modification des statuts

Fin 2021, le Conseil d'administration a décidé de modifier les articles 4, 6, 7, 9, 11 et 14 et de créer l'article 24.

Ces modifications ont pour but de :

- simplifier les modalités de transfert du siège social (article 4),
- clarifier la notion de membre de l'association (article 6),
- clarifier également les modalités de perte de la qualité de membre de l'association (article 7),
- préciser les modalités de nominations des administrateurs (article 9),
- préciser les modalités de tenue des conseils d'administration, notamment avec la possibilité de les tenir en audio ou visio-conférence (article 11)
- modifier la composition de l'assemblée générale en relation avec la modification de la notion de membre de l'association et suppression de l'interdiction du vote par correspondance (article 14),
- insérer un article mentionnant la possibilité d'établir un règlement intérieur et de mettre en place un code de déontologie (Article 24).

Le détail des modifications figure dans le projet de résolutions

## **6) RAPPORT DES AVENANTS ET CONTRATS SIGNES EN 2021 PAR LE CONSEIL**

### **a) Souscription d'un nouveau contrat**

Le Conseil d'administration de l'Association a autorisé la souscription d'un nouveau contrats prévoyance : Le contrat « la Médicale Paramédicaux »

Ce contrat est destiné aux professions paramédicales, essentiellement les kinésithérapeutes, les podologues, mais également les infirmiers et les opticiens.

La structure du produit est simple et repose sur deux types de garanties.

Les garanties professionnelles :

- la garantie incapacité totale/partielle offre 4 durées au choix. Elle offre également un choix de franchises toutes causes de 14, 30 et 90 jours ainsi que des franchises réduites. La fin de garantie est fixée à 67 ans.
- la garantie invalidité totale/partielle, avec une sortie en rente offre avec un seuil supérieur ou égal à 26% offre un mode de calcul favorable dans son option 3. L'âge de fin de garantie est fixée à 65 ans.

- la garantie perte de profession, avec une sortie en capital a un seuil supérieur ou égal à 66%. A noter que cette garantie est non Madelin.

Les garanties familiales :

- Le contrat propose 3 garanties ; capital décès, rente de conjoint et rente d'éducation, avec obligation de souscrire à l'une des trois garanties.
- Le contrat conserve la garantie enfant immobilisé qui permet de bénéficier d'une allocation journalière si l'enfant de moins de 18 ans est immobilisé et ce dans la limite de 365 jours.
- Le contrat bénéficie également d'une garantie provisoire accident.

La tarification est faite en fonction de :

- de la profession,
- de l'âge de l'assuré atteint au moment de l'échéance,
- de l'ancienneté de l'assuré en tant qu'adhérent,
- des garanties et des montants souscrits.

Ce produit a été proposé aux adhérents à partir de fin juin 2021.

#### **b) Signature des avenants**

Conformément à la possibilité offerte par les nouvelles dispositions réglementaires, l'assemblée générale a délégué, par décision en date du 2 juin 2021, pour une durée maximum de dix-huit mois, le pouvoir au conseil de signer un ou plusieurs avenants aux contrats groupe souscrits, et ce dans les matières suivantes :

- adaptation des contrats directement liée à des modifications réglementaires,
- modification des contrats de prévoyance, des contrats de santé et des contrats emprunteur,
- toute modification de nature à apporter plus de clarté dans la rédaction des notices d'information remises aux adhérents, sans que cette rédaction ne puisse modifier les droits et obligations des parties.

Les avenants et contrats signés en 2021 portaient essentiellement sur :

#### **↳ Retrait des fonds de droit britannique**

Suite au retrait du Royaume-Uni de l'Union Européenne, le Comité consultatif de la législation et de la réglementation financières a, le 21 janvier 2021, pris un décret visant les Organismes de Placements Collectifs (OPC) établis au Royaume-Uni.

Ce décret stipule :

- qu'aucune prime, par versement ou par arbitrage, ne pourra être affectée à des engagements exprimés en Unités de Comptes (UC) constituées de ce type d'actifs à compter du 1er janvier 2021,
- que les engagements exprimés en ce type d'UC, qui ont été pris par les assureurs avant cette date, demeurent considérés comme respectant les règles d'éligibilité à l'assurance vie.

A fin janvier 2021, un seul fonds FS Global Property Securities, répondant à ces critères, était référencé mais sans encours dans les contrats : Médicale investissement 1 et 2, Médicale

Horizon, Medicales horizon Madelin 1, Medicales Horizon Madelin 2, Medicales Horizon Madelin 2/a, Medicales Horizon Madelin 2/b, Medicales Horizon 2.

En conséquence, le fonds FS Global Property Securities a été fermé à la commercialisation fin janvier 2021 et supprimé des Guides des supports.

↳ Ajouts de supports sur le contrats Medicales Investissement

4 supports ont été introduits sur le contrats La Médicales Investissement toutes versions, courant du second trimestre 2021.

Ces 4 supports permettent l'ajout de 8 fonds dans un contrat composé de 176 UC. Les 8 fonds ajoutés sont détaillés ci-dessous :

Classe actifs	Libellé	Stratégie de gestion
Actions françaises	BFT France Futur - P	L'objectif de gestion consiste à réaliser, sur un horizon de placement de 5 ans, une performance supérieure à l'indice CAC Mid & Small (dividendes réinvestis), indice représentatif de la performance des petites et moyennes entreprises françaises après prise en compte des frais courants, à partir d'une sélection d'actions d'entreprises françaises, tout en respectant une approche responsable ciblant un niveau d'émissions carbone inférieur en permanence de 30% à celui de l'indicateur de référence.
Actions internationales -thématiques	CPR Invest - Climate Action - A EUR - Acc	La stratégie d'investissement du Compartiment vise à sélectionner des titres de sociétés de tous les pays et secteurs, quelle que soit leur capitalisation. Afin de sélectionner les sociétés les plus aptes à combattre le changement climatique, la Société de gestion s'appuie sur les données de CDP.
	CPR Invest - Education - A EUR - Acc	L'objectif d'investissement est de surperformer les marchés d'actions mondiaux à long terme (au moins 5 ans) en investissant dans des actions internationales dans l'ensemble de l'écosystème éducatif, tout en intégrant des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (E, S et G – ou, pris ensemble, ESG) dans le processus d'investissement. L'Éducation est le quatrième Objectif de développement durable des Nations Unies (ODD).
	CPR Invest - Food For Generations - A EUR - Acc	La stratégie d'investissement durable du Compartiment se concentre sur la lutte contre le changement climatique et a pour objectif d'obtenir une intensité carbone plus faible que celle de son indice de référence. Elle vise à sélectionner des titres de sociétés actives dans les secteurs de l'agriculture, de la forêt, de l'eau, de la production et de la distribution d'aliments et de boissons, de la restauration et de toutes les activités connexes.
	CPR Invest - Social Impact - A EUR - Acc	L'objectif d'investissement consiste à surperformer les marchés d'actions mondiaux sur le long terme (au minimum cinq ans) en investissant dans des actions internationales qui contribuent au progrès social et à la réduction des inégalités à travers le monde. Le processus d'investissement intègre une approche durable
Diversifié	Hymnos - P	Fonds investi en actions européennes et obligations de la zone euro sélectionnées pour leurs bonnes pratiques Environnementale, Sociales et de Gouvernance
	Solidarité - Amundi P	Le fonds SOLIDARITE est un fonds solidaire dont l'objectif de gestion est la recherche de performance à travers une allocation flexible, en investissant dans des actifs privilégiant une approche socialement responsable.
Immobilier	Amundi Immo Durable	Le Produit vise à offrir des perspectives de rendement et de valorisation sur un horizon d'investissement et de détention à long terme. La performance du Produit résulte des revenus de son portefeuille d'actifs, dont le patrimoine immobiliers détenu de manière directe ou indirecte, et de l'évolution des marchés immobiliers et financiers français et européen. Le Produit promeut des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG)

↳ Ajout de supports sur le contrat Médicale Sérénité :

ATHENA OBJECTIF ESG JUILLET 2021 :

Ce produit respecte les critères du programme des Nations Unies pour l'environnement. Il est indexé sur l'indice Euronext® Euro 50 ESG EWD lancé par Euronext® et se compose de 50 grandes entreprises européennes sélectionnées pour leurs engagements ESG (évaluation réalisée par l'organisme indépendant Vigeo Eiris). Les types de projets financés visent la préservation de la biodiversité, lutte contre le changement climatique, accès à l'éducation à la santé et au bien-être.

Ce produit a été commercialisé en juin 2021.

ATHENA OBJECTIF IMPACT DECEMBRE 2021 :

Ce produit de placement risqué est une alternative à un investissement dynamique de type « actions ». Il est indexé sur l'indice SBF ® Top 50 ESG EW Decrement 50 Points, composé de 50 entreprises françaises sélectionnées en fonction de la notation « ESG » (Social et Gouvernance) de l'organisme Vigeo Eiris et de leur capitalisation boursière. L'indice est calculé en réinvestissant les dividendes bruts détachés par les actions qui le composent et en retranchant un prélèvement forfaitaire et constant de 50 points d'indice par an. Le remboursement de ce produit est conditionné à l'évolution de cet indice.

Ce produit a été commercialisé en septembre 2021.

Un tableau récapitulatif des avenants et contrats signés en 2021 est annexé au présent rapport.

Il est demandé à l'assemblée générale de renouveler la délégation dans les termes suivants :

« L'Assemblée générale délègue au Conseil d'administration, et pour une durée de 18 mois à compter de ce jour, le pouvoir de négocier tous avenants aux contrats groupe en cours souscrits par l'Association auprès des Sociétés d'Assurances aux fins de les adapter :

- adaptation des contrats directement liée à des modifications réglementaires,
- modification des contrats de prévoyance, des contrats de santé et des contrats emprunteur,
- toute modification de nature à apporter plus de clarté dans la rédaction des notices d'information remises aux adhérents, sans que cette rédaction ne puisse modifier les droits et obligations des parties.

En cas de signature d'un ou plusieurs avenants, le Conseil d'administration en fera rapport à la plus proche Assemblée. »

## EXERCICE 2021

### AVENANTS ET CONTRATS SIGNES PAR LA MEDICALE VIE-PREVOYANCE

<b>DATE DE SIGNATURE OU DATE D'EFFET</b>	<b>PRODUIT</b>	<b>AVENANT SOUSCRIPTION</b>	<b>OBJET</b>	<b>CONSEIL ADMINISTRATION</b>
Jun 2021	La Médicale Paramédicaux	Souscription	Nouveau contrat de Prévoyance destinés aux professions paramédicales	29/03/2021 et 02/06/2021
Jun 2021	Médicale Sérénité	Avenant	Ajout du fonds ATHENA OBJECTIF ESG JUILLET 2021	02/06/2021
Septembre 2021	Médicale Sérénité	Avenant	Ajout du fonds ATHENA OBJECTIF IMPACT DECEMBRE 2021	22/09/2021
Janvier 2021	Médicale Investissement Médicale Investissement 2 Médicale Horizon Médicale Horizon 2 Médicale Horizon Madelin Médicale Horizon Madelin 2	Avenant	Fermeture à la commercialisation du support FS Global Property Securities suite au retrait du Royaume-Uni de l'Union Européenne,	02 06 2021
Date d'effet	Médicale Investissement Médicale Investissement 2	Avenant	Ajout du support Amundi Impact Green Bond - P	25 02 2021
Juillet 2021	Médicale Investissement Médicale Investissement 2	Avenant	Ajout d'une nouvelle catégorie de support : sociétés civiles à capital variable, répondant à la qualification « d'Autres FIA au sens de l'article L 214-24-III du Code monétaire et financier »	27 11 2020
Juillet 2021	Médicale Investissement Médicale Investissement 2	Avenant	Ajout de supports : <ul style="list-style-type: none"><li>- BFT France Futur – P</li><li>- CPR Invest - Climate Action - A EUR – Acc</li><li>- CPR Invest - Education - A EUR – Acc</li><li>- CPR Invest - Food For Generations - A EUR – Acc</li><li>- CPR Invest - Social Impact - A EUR - Acc</li><li>- Hymnos – P</li><li>- Solidarité - Amundi P</li><li>- Tangram</li></ul>	02 06 2021
Septembre 2021	Médicale Investissement Médicale Investissement 2	Avenant	Ajout de supports : <ul style="list-style-type: none"><li>- Amundi Immo durable</li></ul>	02 06 2021

Jun 2022	Médicale Investissement Médicale Investissement 2 Médicale Horizon Médicale Horizon 2 Médicale Horizon Madelin Médicale Horizon Madelin 2	Avenant	Evolution des notices d'information pour prendre en compte les spécificités des supports qui ne valorisent pas quotidiennement (résolution AG 2019)	22 09 2021
----------	--	---------	---	------------